

DECRET N° 2011-275 DU 02 AVRIL 2011

portant approbation du budget prévisionnel du
Centre de Promotion des Investissements (CPI)
pour l'exercice 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères
- Vu** le décret n°2008-107 du 10 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Vu** le décret n°2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 98-298 du 20 juillet 1998 portant création du Centre de Promotion des Investissements (CPI) et approbation de ses statuts, et le décret n° 2000-338 du 14 juillet 2000 qui l'a modifié ;
- Sur** rapport du Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 2011.



DECRETE

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Promotion des Investissements (CPI) pour l'exercice 2011 tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MPDEPP-CAG 4 ; MEF 2 ; autres Ministères 28 ; SGG 4 ; DGB 1 - CF 1 - DGTCP 1 - DGID 1 - DGDDI 1 ; BN 1 - DAN 1 - DLC 3 ; GCONB 1 - DCCT 1 - INSAE 1 ; BCP 1 - CSM 1 - IGE 1 - IGAA 1 ; CPI 2 ; UAC 1 - ENAM 1 - FASEG 1 ; JO 1 ; CCIB 3 ; DGAE 1 ; CPI 1